

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de mars 2024

Page 1

+ Fermeture classe

Page 2

+ Inscription scolaire

Page 3

+ Arrêté contre bruit
+ Incinération déchets
+ Changement d'heure

Page 4

+ Elections
européennes

Page 5

+ Bibliothèque

Page 6

+ Belote
+ Brin d'Aillet

Page 7 - 8

+ Chenille
processionnaire
+ Frelon asiatique

Contact

Mairie de Courcoury
15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr



MAIRIE de COURCOURY 17100

DEPARTEMENT
de la CHARENTE MARITIME
Tél. 05 46 93 18 23 - FAX 05 46 93 56 58
mairie@courcoury.fr <http://www.ville-courcoury.fr>

Courcoury, le 20 mars 2024

Monsieur le Maire
A
Mesdames Messieurs
17100 COURCOURY

Fermeture d'une classe RPI Courcoury/Les Gonds

Le Directeur Départemental de l'Education Nationale a fait le constat de la baisse prévisionnelle des effectifs des jeunes scolarisés dans le RPI Courcoury/Les Gonds et a annoncé la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI pour la rentrée 2024/2025.

Si des inscriptions nouvelles pour notre RPI arrivaient, alors, il pourrait revoir cette décision.

Nous invitons les parents à inscrire les enfants à l'école publique RPI Courcoury/Les Gonds, de la maternelle au CM2.

La commune de Courcoury est très attachée à son école. D'ailleurs, chaque année, nous réalisons un programme d'investissements :

- en travaux afin de lui conserver une bonne attractivité en offrant aux enseignantes et à leurs élèves des conditions de travail optimales.
- en finances : en contribuant aux frais de transport du RPI, activités scolaires et périscolaires, etc...

La CDA Saintes Grandes Rives est également un acteur important dans le fonctionnement de notre école : restauration, périscolaires.

**POUR LA SURVIE DE NOS ECOLES
Il est primordial d'INSCRIRE VOTRE ENFANT
AU RPI COURCOURY/LES GONDS**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Le Maire,

E. BIGOT



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2024-2025



DU 2 AVRIL AU 31 MAI 2024

Votre enfant entre à l'école ou votre famille vient d'arriver sur le territoire !

POUR LES ÉCOLES DE SAINTES

Dossier d'inscription à envoyer par mail à :
inscriptionscolaire@agglo-saintes.fr

OU

À déposer à l'accueil de l'Agglomération de Saintes
12 boulevard Guillet Maillet - 17100 SAINTES
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Infos au **05.46.93.41.50**

POUR LES AUTRES ÉCOLES

Après avoir complété les documents et être muni(e) des justificatifs, dossier d'inscription à déposer à la mairie de votre lieu de résidence.



**DOSSIER D'INSCRIPTION (fiche de renseignements et fiche sanitaire)
À TÉLÉCHARGER EN LIGNE SUR L'ESPACE FAMILLES**

www.agglo-saintes.fr > Rubrique Espace Familles

www.agglo-saintes.fr

 **SAINTES
GRANDES RIVES**
L'Agglo

DEPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE COURCOURY



ARRETE
prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de la Commune de COURCOURY,
Vu le Code des Communes (article L131-2,L131-4-1 et L132-8)
Vu le Code de la Santé Publique (articles L1,L2,L49 et L772),
Vu le Code Pénal,
Vu la Loi 92-1444 du 31 décembre 1992 et le décret d'application 95-408 du 18 Avril 1995
Considérant qu'il y a lieu de réglementer les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage,

ARRETE

Article 1 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, débroussailluse, tronçonneuse, perceuse, raboteuses, scies mécanique...etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 20H00
- les samedis de 9H00 à 12H00, de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

INCINERATION DECHETS VERTS

N'est autorisé que sur demande auprès de la Mairie.
Demande à faire 5 jours avant le feu.
Brûlage autorisé de 9 h00 à 16h00,
Interdit les dimanches et jours feries



Heure d'été



Changement d'heure

2024

Le passage à l'heure d'été se déroulera dans
la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars 2024

+ 1 heure

À 2 heures du matin,
il sera alors 3 heures



**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
9 JUIN 2024**

**JE M'INSCRIS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

Pour pouvoir voter aux élections européennes,
vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024
pour vous inscrire.

RENDEZ-VOUS EN MAIRIE
ou en ligne sur :
WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

Pour votre inscription en Mairie :

- une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- une facture ou fiche des impôts à vos nom prénom

Si vous n'avez aucune facture justifiant votre adresse :

- la carte d'identité ou passeport de la personne chez qui vous logez
- une attestation écrite sur l'honneur que la personne vous loge
- une facture avec les nom et prénom de la personne qui vous loge



L'Amicale des lecteurs de la Bibliothèque vous informe

*Le printemps arrive et bientôt notre
2ème Troc de plantes*



Dimanche 05 Mai en matinée

Alors d'ores et déjà pensez à mettre de côté tout ce que vous pouvez. En faisant le nettoyage dans votre jardin au lieu de jeter faites des plants, des boutures, sélectionnez les graines que vous avez en trop.

Ils feront le bonheur de celles et ceux qui apporteront aussi les merveilles de leur jardin.

Quoi de plus beau que de partager, échanger, donner, préparez-vous.

Ce sera l'occasion de trouver dans notre bibliothèque documents et ouvrages sur le jardinage, la décoration de vos extérieurs, la petite faune du jardin, etc...



Portage de livres à domicile

Vous êtes dans l'incapacité de venir à la bibliothèque, l'équipe de bénévoles se fera un plaisir de vous rendre ce service.

Contactez- nous au

06-89-26-09-54





Venez nombreux au concours de belote organisé par la Société des Fêtes le

**Samedi 13 avril 2024
à 20h30
Maison de la Seugne**

12 € par personne

Contact Mr RATEAU 06 45 55 76 89

COURCOURY

Le 1^{er} mai 2024 à 12h00



BRIN D'AILLET

Faites comme le muguet

Sortez !

Organisé par la Société des Fêtes

Menu

Apéritif
Gratton, rillettes, brins d'aillet
Jambon braisé et son accompagnement
Fromage

Dessert
Café / digestif
Vin (avec modération)

Réservations et renseignements

Mr BIGOT Robert 06 26 02 85 58



Veillez réserver afin de mieux vous accueillir
.....
Coupon à déposer en Mairie, Joindre le chèque total à l'inscription avant le 22 avril 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nb d'adultes :X 16€ =

Nb d'enfants (-12 ans)X 10€ =

TOTAL :



**FREDON
CHARENTE-MARITIME**

La Chenille Processionnaire du pin
(Thaumetopoea pityocampa)



Insecte spécifique des peuplements de pins, présent sur l'ensemble du territoire départemental, présentant une infestation cyclique par période de 5 à 6 ans.

Le phénomène urticant de cette chenille, peut provoquer des démangeaisons sur la peau, des troubles oculaires lorsque des poils pénètrent dans les yeux voire des allergies respiratoires chez les personnes les plus sensibles, mais également chez les animaux.

Notre Fédération intervient depuis plus de 25 ans notamment sur les zones urbanisées, à la demande des collectivités publiques, mais également des particuliers, sur :

- Les jardins publics,
- Les espaces verts privés,
- Les encintes d'établissements scolaires

Nous proposons trois modes d'intervention applicables tout au long du cycle de cet insecte :



- Le piégeage des papillons par pièges à phéromones
Installation des pièges : **juin**

- Le traitement microbiologique terrestre – (Bacillus Thuringiensis)
Pulvérisation à partir du sol : **de septembre à octobre**
Hauteur d'intervention maximum 12 m



- Le piégeage des chenilles par éco-pièges
Installation des pièges collecteurs : **novembre**
À raison d'un piège par arbre, jusqu'à la fin des processions
Un technicien se tiendra à votre disposition pour toute information sur l'installation.

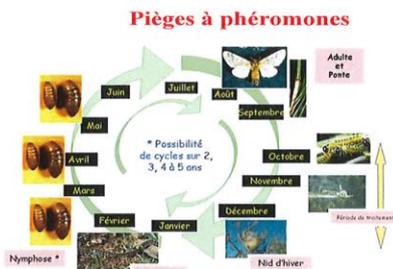
**FREDON
La Rochelle**

05 46 50 26 86



CYCLE DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

**Traitement
microbiologique
terrestre**



Ecopièges

TARIFS 2024

	Mise en place	Utilisation	Conditionnement	COUT TOTAL
PIEGES A PHEROMONES	Début juin	Piégeage des papillons mâles	Piège à l'unité	13,00 €
			Phéromone pour renouvellement à l'unité	10,00 €
	Intervention	Matière active	Nombre d'arbres	COUT TOTAL
TRAITEMENT MICROBIOLOGIQUE TERRESTRE	Par technicien De septembre à octobre	Bacillus Thuringiensis	1 à 5	65,00 €
			6 à 10	85,00 €
			11 à 15	110,00 €
			Au-delà de 15	Sur devis
	Mise en place	Diamètre des arbres		COUT TOTAL
ECOPIEGES	A partir de novembre	30 cm		36,00 €
		55 cm		39,00 €
		80 cm		48,00 €
		100 cm		53,00 €

Tous nos prix sont TTC (Syndicat professionnel agricole loi de 1884 non assujéti à la TVA)
L'intervention de notre Fédération reste réservée aux adhérents

FREDON Charente-Maritime
Chambre d'Agriculture - 2 Avenue de Edilley - CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE
05 46 50 26 86 - 06 07 58 83 62 - 06 64 43 13 36 - 06 17 11 45 73
Email : fredon.charente-maritime@orange.fr - site internet : www.fredon.charente-maritime.fr
Fédération membre de FREDON France - Réseau de FREDON Nouvelle-Aquitaine
Avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
CCP BORDEAUX : 20041 01001 00131 68R022 20
N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z





**FREDON
CHARENTE-MARITIME**

Le frelon asiatique

COMMENT LE RECONNAITRE

FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

- ☞ Aspect brun noir
- ☞ Avant dernière segmentation
- ☞ Abdominale jaune-orangée
- ☞ Pattes jaunes
- ☞ Tête jaune orangé
- ☞ Taille légèrement plus petite



FRELON EUROPEEN (*Vespa crabro*)



- ☞ Abdomen jaune
- ☞ Pattes noires
- ☞ Tête jaune
- ☞ Taille de 2,5 à 3,5 cm

CYCLE DE VIE

Fin Février – Mars

- ☞ Sortie d'hibernation des femelles Fondatrices
- ☞ Elaboration d'un nid de la taille D'une clémentine par la reine



Mai – Octobre

- ☞ Eclosion de la première ponte
- ☞ Développement de la colonie Et du nid



Novembre – Décembre

- ☞ Migration hors du nid des reines Fécondées vers leur lieu d'hibernation.

**FREDON
La Rochelle**

05 46 50 26 86



COMMENT LUTTER

Par piégeage

**Pose de pièges sélectifs pour la capture des reines
Dès le début du mois de février**



Appâter avec de la bière et du cassis

	Mise en place	Utilisation	COUT TOTAL
PIEGES	Début du mois de Février	Piégeage des fondatrices	6.00 €

Par destruction des nids



DESTRUCTION DE NIDS	Nids primaires	Hauteur d'Homme	85.00€
	Nids d'été	Jusqu'à 10 m	155.00€
	Nids d'Automne	Hauteur supérieure à 10 m	205.00€

Possibilité de fourniture de bombes insecticides aérosol

BOMBES AEROSOL	15,00 €
-----------------------	----------------

Tous nos prix sont TTC (Syndicat professionnel agricole loi de 1884 non assujetti à la TVA)
L'intervention de notre Fédération reste réservée aux adhérents



FREDON Charente-Maritime
Chambre d'Agriculture - 2 Avenue de Edilby - CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE
05 46 50 26 86 - 06 07 58 03 62 - 06 64 43 12 36 - 06 17 11 45 73
Email : frelon.charente-maritime@orange.fr - site internet : www.frelon.charente-maritime.fr
Fédération membre de FREDON France - Réseau de FREDON Nouvelle-Aquitaine
Avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
CCP BORDEAUX : 20841 01001 00431 68R012 20
N° Siret 412 262 289 00017 APE : 9412Z